

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission «développement économique et urbanisme »

Séance du 13 décembre 2010  
Séance du 24 novembre 2010

## 28 Enquête publique – société DALKIA France – demande de régularisation administrative des installations de chaufferie urbaine.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BEAUBRUN

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

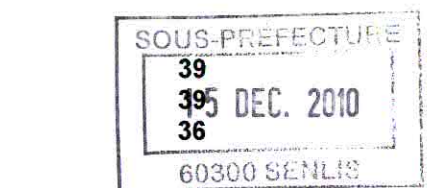
■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La société DALKIA dispose d'un site installé sur la commune de Montataire, quartier « les Martinets ». Ce site est composé d'une chaufferie urbaine, pour laquelle la société a obtenu un arrêté préfectoral en 1988, et d'une cogénération qui a fait l'objet d'une déclaration en 1997.

La chaleur produite par cette installation est transmise sur les réseaux de chauffage central du parc immobilier voisin, dépendant de l'office HLM Oise Habitat, soit 1393 logements.

La demande de régularisation administrative, objet de l'enquête publique, faite suite à la volonté d'obtenir un seul arrêté préfectoral pour la chaufferie et la cogénération présentes sur le site « les martinets ». De plus, le changement de combustible, survenu en 2004, supprimant les chaudières au fioul lourd par des chaudières au gaz naturel avec secours au fioul domestique, nécessite cette régularisation sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de la loi du 19 juillet 1976 et du décret du 21 septembre 1977, relatifs aux Installations classées pour la Protection de l'Environnement.

# maintenant !

Au regard de l'étude environnementale, jointe au dossier d'enquête, cette société a mis en œuvre les mesures préventives pour diminuer son impact sur l'environnement. L'étude des dangers n'a pas relevé de phénomènes dangereux qui puissent avoir des effets à l'extérieur du site.

Par courrier en date du 19 Octobre 2010, la préfecture de l'Oise a transmis à la Ville de Creil :

- L'arrêté préfectoral en date du 13 Octobre 2010 soumettant à enquête publique la demande présentée par la société DALKIA, en vue d'obtenir la régularisation administrative des installations de chaufferie urbaine.
- Le dossier se rapportant à l'affaire qui peut être consulté en mairie par toute personne intéressée.

L'enquête publique se déroule du 17 novembre 2010 au 17 décembre 2010. Monsieur Roche est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il tiendra des permanences à la mairie de Montataire.

Le conseil municipal doit émettre son avis sur ce dossier en vue de la régularisation administrative de l'ensemble des activités du site de Montataire, formulé par la société DALKIA, au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'arrêté de monsieur le préfet de l'Oise en date du 13 octobre 2010  
Vu le dossier de l'étude environnementale du projet de la société DALKIA,  
Vu l'avis de la commission « Développement économique et urbanisme » en date du 24 novembre 2010,  
Considérant que ce projet améliore l'impact de cette installation sur l'environnement  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36                      Pour : 36                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de donner un avis favorable sur le dossier en vue de régulariser l'ensemble des activités du site de Montataire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC, 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 DEC. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

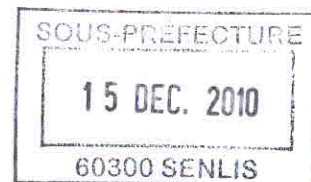


Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le **16.12.10** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**Creil**  
OISEPICARDIE

DEPARTEMENT

COMMUNE  
CREIL

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

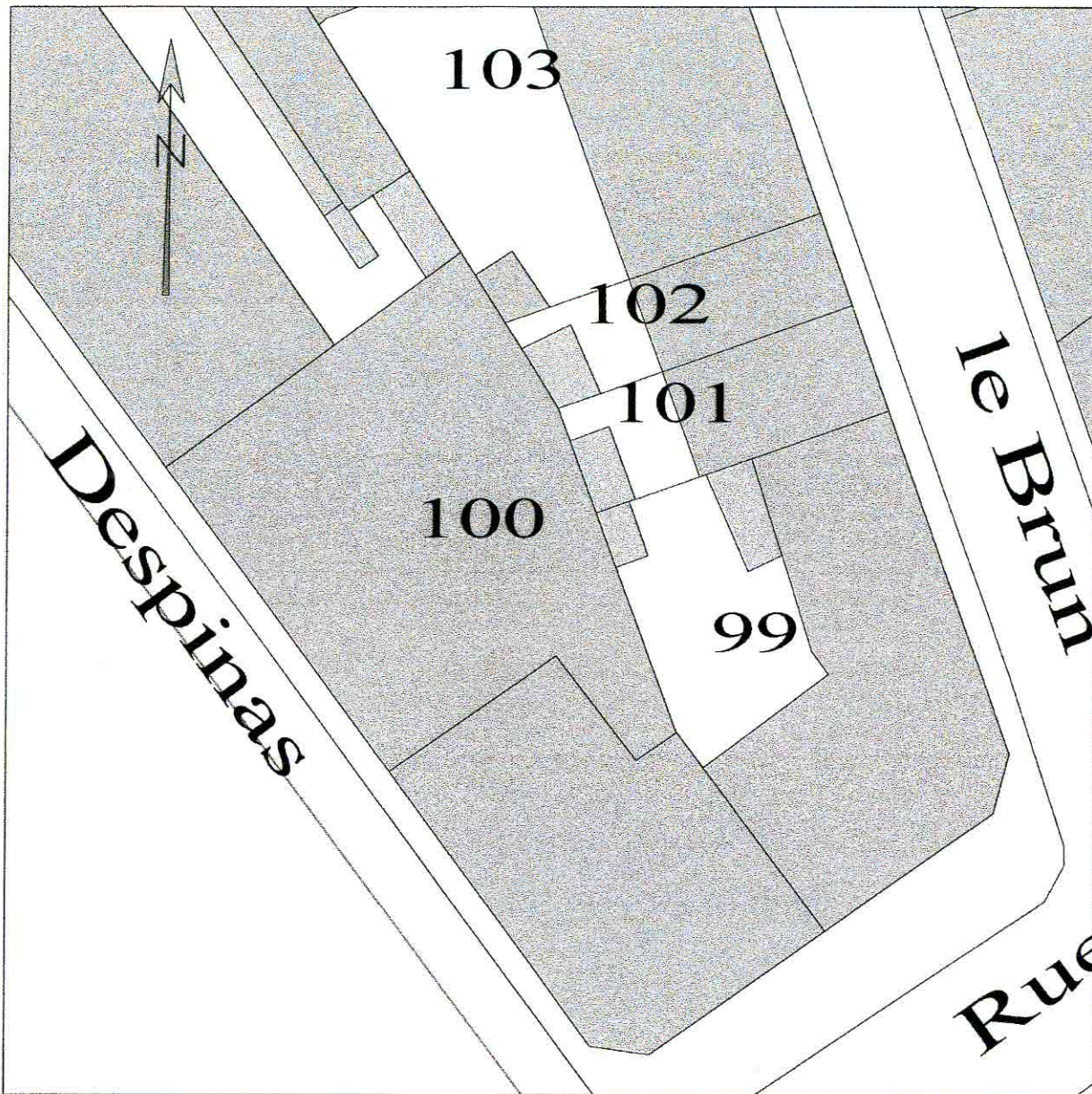
<Convexe>

Section: XA

Echelle: 1/250

(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !  
Cachet:

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 22/11/2010  
Signature

SOUS-SIGNATURE

15 DEC. 2010

60300 SENLIS